



Cgt Drancy <cgt.drancy@gmail.com>

DROIT D'ALERTE POUR DROIT DE RETRAIT DES AGENTS

Cgt Drancy <cgt.drancy@gmail.com>

13 mai 2020 à 13:30

À : Aude LAGARDE <aude-lagarde@drancy.fr>, aude-lavail@drancy.fr, maire <maire@drancy.fr>, DRH secrétariat <cherifa.slimani@drancy.fr>, Bernard CORDIER <bernard-cordier@drancy.fr>, "farid.amari@drancy.fr" <farid.amari@drancy.fr>, "cfdt.drancy@hotmail.fr" <cfdt.drancy@hotmail.fr>, FO DRANCY <fo.drancy@gmail.com>, Marie-Hélène SILVESTRE <mhelene-silvestre@drancy.fr>

Bonjour,

Nous venons d'être informés que **les masques de protection des agents d'entretien sur l'école Dewerpe maternelle et primaire, sont de 2004.**

La péremption est de 4 à 5 ans. (photo 3 ans)

Ils n'ont plus de gels hydroalcoolique et conformément au droit d'alerte ils en ont informé leurs responsables.

Ils s'inquiètent du fait que la reprise de l'école avec les enfants se fasse demain sans gels et avec ce type de masques périmés.

Nous déposons un droit d'alerte sur vos masques et la gestion du gel.

il existe une date de péremption, au-delà de laquelle le masque peut être trop dégradé pour être utilisable.

Cette dégradation concerne néanmoins **essentiellement les élastiques qui permettent de bien placer le masque sur le visage.**

Si ces élastiques sont trop abîmés, le masque peut ne pas suffisamment bien tenir et ne pas fournir la protection appropriée.

Si les filtres restent quant à eux efficaces, bien au-delà de la date de péremption, nous n'avons pas de visuel sur cette partie **mais nous savons qu'ils sentent l'humidité et le mois.**

(Nous avons reçu pour le syndicat CGT des masques de 2009)

Nous vous demandons, comme pour les Drancéens, **des masques récents et dont la fabrication est de 2015 maximum.**

Dans ces attentes, nous alertons qui de droit.

Bien à vous

Henri TAMAR
SCHSCT
mandaté CGT

<http://radiocgtdrancy.hautetfort.com/>
La RADIO WEB CGT

<http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/>
le blog

<http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr>
Le site officiel